



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais – 62138

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 87/2026 PARCOURS DU CŒUR, RANDONNÉE PEDESTRE DU DIMANCHE 29 MARS 2026 REGLEMENTATION CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-les-Mines

Vu le code des Communes, Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté municipal du 19 juin 1973 portant sur la circulation et le stationnement à l'intérieur de la commune.

Une randonnée pédestre organisée par la municipalité aura lieu le dimanche 29 mars 2026 de 08h00 à 12h00.

ARRÊTE

Article 1 -

La circulation de tout véhicule se fera dans le sens normal de circulation à la vitesse réglementée.

Article 2 -

Tout véhicule présent sur les trottoirs et gênant l'évolution du parcours, pourra faire l'objet d'une contravention et d'une mise en fourrière selon l'Article **R417-10 Du code de la route**.

La randonnée pédestre empruntera les rues suivantes :

PARCOURS 5 kms

- Départ du complexe sportif rue de Douai
- Parc Germinal
- Place Germinal
- Chemin de la Fontaine
- Voyette
- Rue Casimir Beugnet
- Rue Gloriant
- Voyette
- Rue Edmond Grenier
- Rue du Calvaire
- Chemin Cavalier
- Rue de Douai
- Arrivée au complexe sportif

PARCOURS 10 kms

- Départ du complexe rue de Douai
- Parc Germinal

- Chemin Cavalier
- Rue des Martyrs (Haisnes)
- Rue du Marais (Haisnes)
- Chemin du Tiers
- Rue Jeannette Prin
- Route Nationale
- Chemin Cavalier (Violaines)
- Rue Eugène Delacroix
- Rue Auguste Renoir
- Route Nationale
- Chemin Cavalier
- Rue de Douai
- Arrivée au complexe sportif

Article 3 -

- Le Commissaire Divisionnaire ALOE du Commissariat de Béthune,
- Le Brigadier-Chef DEGROOTE du Commissariat d'AUCHY les MINES,
- La Police Municipale d'AUCHY les MINES,
- La Directrice Générale des Services d'AUCHY-les-MINES,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Lieutenant 1^{ère} Classe Frédérique HILDEBRANDT du CIS Haisnes/Vermelles,
- Monsieur le Directeur du SMUR URGENCES de l'hôpital de Béthune,
- Le Syndicat Mixte des Transport Artois-Gohelle à Lens,
- TADAO.

Fait à Auchy-Les-Mines, Le 24 mars 2026



Monsieur le Maire

Jean-Michel LEGRAND.